

**Rapport de la commission des finances,
Préavis municipal N° 2016-09
Relatif à la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le
cautionnement pour la durée de la législature 2016-2021**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Mesdames Patricia Magnenat, Samanta Cardaropoli, Messieurs Daniel Rochat, Marc-Eugène Viret, Bernard Morel, Claude Brocard, Anne-Marie Dénéréaz était excusée, s'est réunie le mardi 15 novembre 2016 en présence de la municipalité représentée par Messieurs Piéric Freiburghaus et Didier Chapuis ainsi que de Madame Anne-Laure Girard boursière communale.

Comme à tout début de législature, la municipalité examine et nous soumet les plafonds d'endettement et de risque de cautionnement qui tiennent compte des investissements futurs prévus pour les 5 années de législature.

Cette année, les membres de la municipalité ainsi que Madame la boursière ont suivi une formation complémentaire auprès de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) afin d'avoir une meilleure visibilité des risques et nous permettre de nous faire une meilleure opinion de la situation, au moyen d'indicateurs et ratios plus représentatifs de la réalité.

Jusqu'à aujourd'hui la municipalité examinait le plafond d'endettement avec l'indicateur du poids de la dette par habitant, cet indicateur a été estimé non adéquat car tous les habitants ne sont pas des contribuables qui font rentrer des recettes fiscales à la commune.

Dès lors, il a été décidé de travailler avec trois nouveaux indicateurs/ratios – comme indiqué en page 5 du préavis – en les appliquant sur les précédentes années jusqu'à 2015 pour avoir une meilleure compréhension et comparaison des résultats :

Le premier indicateur permet d'examiner le **poids de la dette** mais en la comparant avec les recettes fiscales. Ce ratio détermine le nombre d'années que la commune mettrait pour rembourser la dette si celle-ci l'était avec l'intégralité des recettes fiscales. Ce ratio doit être inférieur à 2 ans et demi pour être qualifié de bon. On constate qu'il est à 1,05 pour l'année 2015 ce qui est une très bonne durée de rotation pour le remboursement de la dette.

Le deuxième indicateur examine **l'effacement de la dette** en tenant compte des dépenses de la commune mais sans tous les éléments non financiers comme les amortissements ou les provisions. Il permet de déterminer avec plus de précision la durée de l'effacement de la dette. Il est estimé que le résultat dudit ratio doit être inférieur à la zone 25-30 ans pour être qualifié de bon. Là également, on peut constater que la commune a un ratio de 3 ans pour l'année 2015 donc également un excellent résultat pour cet indicateur.

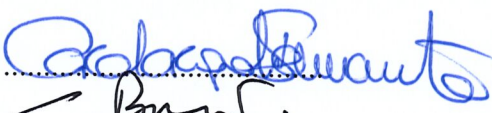
Le troisième indicateur détermine le **poids des intérêts passifs** pour la commune en les comparant aux recettes fiscales. Le taux calculé pour la commune est de 2.05% soit inférieur au taux de 5%. Ce taux qualifie de faible l'endettement de la commune.

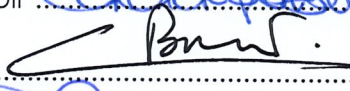
La municipalité a donc examiné le montant possible d'endettement en listant les investissements prévus ou envisagés durant cette législature tout en tenant compte d'un taux d'intérêts fictif estimé à 2%. Selon cette estimation pour une durée de 25 ans la commune aurait une capacité d'endettement de CHF 43'462'143.00. Cependant, au vu des investissements et du principe de prudence, la municipalité demande un plafond d'endettement de CHF 36'000'000.00. L'augmentation de ce plafond de 26 millions (montant actuel) à 36 millions peut paraître conséquente. Mais au vu des importants investissements qui attendent la commune dans un avenir proche – réfection des routes, parcelle de la Gare 38-40 notamment – il est nécessaire qu'elle ait une certaine marge de manœuvre. De toute manière, le Conseil communal aura le pouvoir de décision pour toutes les dépenses.

Enfin pour le plafond des risques pour le cautionnement, la municipalité nous propose un montant maximum de CHF 6'000'000.00. Ce montant a été déterminé en listant les plafonds maximum des associations afin d'estimer les participations de la commune. A noter, que le montant devra être très fortement augmenté lors de la prochaine législature afin de tenir compte du projet de construction du nouveau collège à Penthalaz.

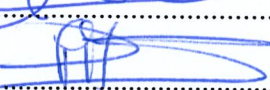
Dès lors, la commission des finances vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis municipal n°2016-09.

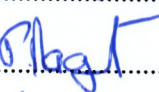
Penthalaz, le 26 novembre 2016

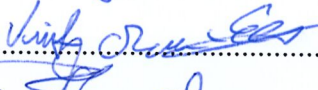
La rapporteuse : Samanta Cardaropoli 

les membres : Claude Brocard 

Daniel Rochat 

Anne-Marie Dénéréaz 

Patricia Magnenat 

Marc-Eugène Viret 

Bernard Morel 